

LE LOBBYING

Le lobbying est une démarche de représentation d'intérêts, une activité qui consiste à prendre l'initiative d'entrer en communication avec des personnes chargées de conduire l'action publique nationale ou locale pour influencer leurs décisions. S'il existe différentes démarches de lobbying, l'objectif reste toujours le même : faire évoluer son environnement à son avantage, dans le cadre légal prévu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

Chaque année, l'organisation doit soumettre une déclaration d'activité à la Haute Autorité, décrivant les mesures prises pour représenter les intérêts au cours de l'année précédente et les ressources allouées à ces activités.

La loi établit un cadre éthique en obligeant les représentants d'intérêts à mener leurs activités avec intégrité. L'article 18-5 de la loi n° 2013-907 précise les règles déontologiques qui régissent les relations entre les représentants d'intérêts et les agents publics. Ces principes permettent au lobbying d'être une activité pleinement légitime, offrant aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs opinions et de partager leur expertise.



QUELLES SONT LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE DE LOBBYING ?

1/ Formuler un objectif clair

Il est essentiel de définir un objectif précis, atteignable et mesurable pour orienter une démarche de lobbying.

2/ Cartographier et caractériser les acteurs de son environnement

Cette étape implique d'identifier les acteurs et de caractériser leur position vis-à-vis de la décision publique actée ou recherchée. Cette étape doit permettre de mesurer le degré d'adhésion et d'implication des acteurs de votre environnement, notamment les personnes proches de la décision publique, pour guider vos actions (voir la fiche "Cartographie d'acteurs").



3/ Savoir quel type de démarche mettre en œuvre

Une démarche de lobbying peut être menée de différentes manières par une organisation :

- collectivement par le biais d'une organisation professionnelle constituée sous la forme associative ou syndicale) ;
- en recourant à un cabinet spécialisé ;
- en activant des ressources en interne.

Elle dépendra de la capacité financière et de l'ancrage territorial de l'organisation.

4/ Préparer son argumentaire

Avant d'entrer en contact la personne identifiée comme proche de la prise de décision publique, il est nécessaire de démontrer que cette dernière a tout intérêt à prendre en compte la demande. Pour cela, il est important de faire référence à une démarche d'intérêt général. Un argumentaire étayé nécessite d'être préparé avant toute rencontre.

5/ Entrer en contact

Le lobbying est toujours une affaire d'interaction, avant laquelle il faut identifier le contexte. Cette étape est cruciale car elle détermine la façon de délivrer le message. Le lobbying nécessite de tisser des relations de confiance. Il faut dans tous les cas, être patient quant aux effets de la démarche.

EN BREF

Le lobbying est une activité complexe, encore méconnue et parfois controversée. Cette activité joue un rôle essentiel dans le processus décisionnel public puisqu'elle permet l'expression des parties prenantes. La compréhension de ses objectifs ainsi que la maîtrise de sa pratique et de ses techniques sont essentielles pour une participation citoyenne éclairée et un débat public constructif.

Un grand merci à Nicole Tortello Duban, Conseil en affaires publiques, pour sa précieuse contribution à cette fiche pratique.



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

- **Le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique** [lien](#)
- **LOI n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique** [lien](#)

CONTACTS

- **L'Agence de Développement pour la Normandie**

<https://adnormandie.fr/contact/>

Tél. : 02 31 53 34 40

- **La Mission Stratégie Prospective Intelligence Economique de la Région Normandie**

spie@normandie.fr

Tél. : 02 31 06 98 98

- **Les Délégués à l'Information Stratégique et à la Sécurité Économique**

dreets-norm.disse@dreets.gouv.fr

Cette fiche est réalisée dans le cadre d'une thèse CIFRE, financée par la Région Normandie, dont les travaux de recherche bénéficieront à la démarche régionale en faveur de l'Intelligence économique.